

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 87-2025

Objet : Autorisation pour la Procession organisée par le Sanctuaire Saint-Robert

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du Sanctuaire Saint-Robert,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement de la procession du Sanctuaire Saint-Robert dans les rues de la commune,

ARRETE

Article 1 : La Mairie de LA CHAISE DIEU autorise la procession du Sanctuaire Saint-Robert qui circulera dans les rues **de la commune de LA CHAISE-DIEU le dimanche 27 juillet 2025 de 11h15 à 12h45**. Les rues empruntées par la procession sont les suivantes : la place de l'Echo, la rue St Robert (de la place de l'Echo à la pharmacie), la traversée de l'Avenue de la Gare, la rue des Fossés avec la traversée de la rue St Marie, la rue de la Côte, la place de la Fontaine jusqu'au grand escalier de l'abbatiale.

Article 2 : La circulation sera fortement perturbée sur le parcours de la procession. Le dépassement du cortège par les véhicules sera strictement interdit afin d'assurer la sécurité des enfants et des accompagnants. Les véhicules devront suivre le cortège en roulant au pas ou emprunter un autre itinéraire.

Article 3: L'encadrement sera assuré par un service d'ordre.

Article 4: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 07 juillet 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

